

# Avis d'accès au rapport de BCE Inc. sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants

---

Vous recevez le présent avis à titre d'actionnaire de BCE Inc.

## Procédures de notification et d'accès

Nous utilisons les « procédures de notification et d'accès » pour la transmission du rapport de BCE Inc. sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants (le « rapport ») aux actionnaires inscrits et non inscrits. Cela signifie que le rapport est mis en ligne pour que vous puissiez y accéder, plutôt que d'être envoyé par la poste. Cet avis comprend des informations sur la manière d'accéder au rapport en ligne et de demander une copie papier. Les procédures de notification et d'accès donnent plus de latitude aux actionnaires, réduisent considérablement nos frais d'impression et d'envoi, et sont respectueuses de l'environnement puisqu'ils réduisent la consommation de papier et d'énergie.

## Où consulter le rapport

**Sur notre site Web :**

[BCE.ca](https://www.bce.ca)

**Sur SEDAR+ :**

[sedarplus.ca](https://www.sedarplus.ca)

**Sur EDGAR :**

[sec.gov](https://www.sec.gov)

**Sur le site Web de Compagnie Trust**

**TSX (TSXT) :**

[www.documentsassemblee.com/TSXT/bce/](https://www.documentsassemblee.com/TSXT/bce/)

---

## Comment demander une copie papier du rapport



**Par téléphone**

Sur demande, nous fournirons gratuitement une copie papier du rapport à tout actionnaire, pendant une période d'un an à compter du 26 mars 2024. Pour demander une copie papier, ou si vous avez des questions concernant le présent avis ou sur les procédures de notification et d'accès, veuillez communiquer avec notre groupe Relations avec les investisseurs par téléphone au 1 800 339-6353.

Une copie du rapport vous sera expédiée dans les 10 jours civils suivant la réception de votre demande.